

----- Message original -----

Sujet: Question (au Président de la CPDP) à publier sur le site Internet du débat public [www.debatpublic-cigeo.org/](http://www.debatpublic-cigeo.org/)

Date : Sat, 17 Aug 2013 14:48:07 +0200

De : ASODEDRA

Pour : C.Bernet\_débat\_public\_CIGEO

Monsieur le président,

Nous venons de prendre connaissance de la réponse apportée à notre question N° 202.

Eh bien, bravo ! Ce ne sont plus les convois de la peur, mais les trains fantômes ! Où vont passer les trains qui transporteront les déchets nucléaires qui doivent être enterrés à Bure ? Réponse : c'est un secret, cela ne vous regarde pas. Bravo la transparence ! Vive le débat public !

Au cours des discussions préparatoires au débat public, nous avons interrogé les autorités nucléaires sur le point de savoir si le transport vers Bure des déchets radioactifs (DRA) HA et MA-VL était dangereux ou non. On nous répondu oui. Nous avons alors posé la question de savoir si le transport des déchets serait abordé au cours du débat public, on nous a répondu oui. Puis celle-ci : les populations des localités riveraines des axes de transport seront-elles associées au débat public ? La réponse a commencé à devenir «cosmétique» :

*S'agissant des voies de transport, la CPDP organise des réunions publiques aux points d'origine (Normandie, Vallée du Rhone etc), ce qui couvre une partie de votre légitime préoccupation. De plus, vous avez constaté en décembre et en février que ce débat est très suivi par les médias nationaux, et ceux d'autres régions. La Commission peut attirer l'attention du public concerné sur son site internet, qui permet un dialogue questions/réponses/contributions (mail du Président de la CPDP du 10 mars 2013).*

Pour identifier le « public concerné » [en raison de sa proximité des voies d'acheminement des DRA], nous avons alors demandé le 21/04/2013 au président de la CPDP la liste exhaustive des localités situées sur chaque itinéraire ferroviaire évoqué en page 47 du dossier du maître d'ouvrage (DMO), document de facilitation du débat public sur le projet Cigéo. Nous avons renouvelé notre question à plusieurs reprises, pas de réponse jusqu'à ce qu'il nous fût suggéré de la poser sur le site Internet du débat. Ce que nous avons fait le 26 juin dernier.

La réponse (voir ci-joint) des autorités tombe le 11 août 2013 (après quand même plus de 3 mois de réflexion).

Si la clarté de la formulation n'est pas la vertu cardinale de la réponse, on peut néanmoins en induire deux informations :

1. La liste des localités traversées par les convois de résidus radiotoxiques est classée « secret-défense » ou « confidentiel-défense »
2. Parmi les trajets ferroviaires alternatifs de la page 47 du DMO, l'itinéraire précis fera l'objet d'un choix confidentiel révélé aux autorités compétentes et aux services de sécurité 48 heures avant le transport.

Monsieur le président, nous comptons au nombre des (rares) associations locales favorables au débat public. Pour autant, chaque fois que nous en avons eu l'occasion, nous vous avons fait part, en vous en donnant les raisons, de nos doutes sur l'utilité de l'exercice et le contenu réel de votre mandat. Peut-on parler de tout au cours des débats, vous-a-t-on interrogé ? De l'opportunité du projet ? Peut-on aborder la question des transports ? A chaque fois, vous vous êtes montré rassurant. A chaque fois, vous avez répondu «tout sera mis sur la table».

Force est de constater que c'est inexact, puisque il nous est interdit de connaître la liste des localités situées sur les itinéraires proposés par le DMO. Vous ne nous avez pas dit la vérité : tout n'est pas mis sur la table. Nous n'avons pas le droit de savoir par où vont passer les trains à haut risque d'irradiation et de contamination. Nous sommes consternés de savoir que des centaines de milliers de personnes, voire des millions, ne peuvent être sensibilisées à l'intérêt (majeur) qu'elles auraient, en raison de la situation géographique de leur lieu de séjour, à participer au débat public. Ces populations sont de fait écartées du débat parce qu'elles ignorent qu'elles seront directement impactées par les risques liés au déplacement des déchets et qu'on les maintient dans cette ignorance. Nous ne comprenons pas. Pour nous, cette mise à l'écart traduit bien la « peur du public » éprouvée par les responsables de Cigéo, cette peur irrationnelle des autorités et des experts qui nuit tant au débat démocratique.

Monsieur le président, le transport ferroviaire de matières dangereuses fait courir des risques majeurs à la population riveraine. S'agissant des matières nucléaires, il y a bien sûr les risques inévitables d'irradiation et de contamination radioactive pour celles et ceux qui sont à proximité des wagons sur lesquels seront chargées les sources de radioactivité, mais il y a aussi l'amplification incommensurable du danger en cas d'accident. La catastrophe ferroviaire qui s'est produite en Belgique le 4 mai 2013 (deux morts, 17 blessés après le déraillement d'un train de produits chimiques) et celle de Lac-Mégantic au Canada survenue en pleine ville le 7 juillet dernier (47 morts à la suite du déraillement et de l'explosion d'un train de pétrole) sont là pour nous le rappeler douloureusement. Un des moyens de prévention les plus simples, pour la population concernée, de se prémunir des risques est de s'éloigner temporairement -ou définitivement- de la source de dangers. Personne ne peut sérieusement contester que nos concitoyens disposent d'une sorte de droit de retrait d'une situation dangereuse.

Question : comment la population peut-elle exercer ce droit si elle n'est pas informée qu'elle se trouve sur un axe de transports de sources radioactives parce que la désignation du lieu où elle habite et par lequel transitent les convois de déchets est tenue secrète ?

Monsieur le président, nous ne souhaitons pas être polémiques, mais c'est la deuxième fois que la réalité dément vos propos sur le format du débat et son objet. Lorsque nous vous avons demandé communication d'un rapport de l'Andra sur les déchets FA-VL dont une partie doit être ensevelie à Bure, vous nous avez répondu :

*La CNDP m'a transmis votre message auquel je répons. Malheureusement, je ne puis vous adresser un document que je n'ai pas qualité pour détenir. Le projet CIGEO, dont je préside le débat public, porte sur les déchets à haute ou moyenne activité, et non sur les déchets à faible activité, qui semblent faire l'objet du document que vous recherchez (mail de M. Bernet du 26 février 2013).*

Dix jours après, ce document était publié sur le site Internet de l'Andra et nous avons ainsi pu y accéder. Le document confirme bien que Cigéo accueillera une partie des déchets FA-VL qui, de ce fait, entrent sans conteste dans le champ du débat public...

Merci de publier cette question dans son intégralité sur le site du débat public.

Avec notre cordiale considération,

Maurice MICHEL

ASODEDRA